Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 3.6 — Stage national ou international pour les étudiant(e)s au doctorat, en partenariat avec le milieu d'accueil 2023-2024

Date limite de dépôt des demandes : 8 décembre 2023 à 16 h

Ce programme vise à soutenir des personnes étudiantes au doctorat, membres du REPAR, dans la réalisation d'un stage de recherche national ou international dans le domaine de l'adaptation-réadaptation. Pour la personne étudiante, ce stage représente une occasion de créer ou renforcer un réseau de contacts et de développer de nouvelles aptitudes en lien avec la recherche en adaptation-réadaptation hors Québec. Ce stage doit avoir un impact sur la carrière de la personne étudiante[1] et sur les activités de recherche de la directrice ou du directeur de recherche de la personne étudiante.

A. Critères d'admissibilité

1. Effectuer un stage de recherche en lien avec l'adaptation-réadaptation, dans une université ou un laboratoire de recherche reconnu à l'extérieur de la province du Québec ; la personne candidate doit y être présente physiquement, sur une période minimale de six semaines. Par définition, un stage de recherche est l'opportunité d'acquérir ou d'approfondir une expertise, par exemple l'utilisation d'un nouvel outil d'évaluation, ou encore de réaliser une collecte/analyse de données qui conduirait à la rédaction d'un article.

2. Être inscrite ou inscrit à temps complet au Québec dans un programme offrant une formation avancée en recherche menant à l'obtention d'un diplôme de doctorat, être membre étudiante ou étudiant du REPAR et avoir comme directrice ou directeur de recherche une personne membre régulière du REPAR.

   Note : Les personnes étudiantes admises dans deux établissements universitaires distincts (incluant un établissement hors Québec) dans le cadre d'une cotutelle et effectuant des travaux de recherche en alternance entre ces deux établissements peuvent uniquement soumettre leur candidature à ce programme si elles visitent un établissement universitaire différent de ceux liés par la cotutelle.

3. Ne pas avoir dépassé le nombre de sessions régulières de son programme d'études, lors de la soumission de la demande (c.-à-d. 12 trimestres au doctorat).

4. Le stage de recherche doit se dérouler dans les six mois suivants l'octroi de la bourse.

5. Une personne étudiante ne peut obtenir deux fois cette bourse de stage durant ses études de doctorat.

6. Une personne membre régulière du REPAR ne peut soutenir la candidature que d'une seule personne étudiante et doit être sa directrice ou son directeur principal.

7. Le CV de la personne candidate doit être un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CRSNG, doit inclure les publications/contributions et doit être mis à jour dans son profil de membre du REPAR.

   (Pour le format FRQS : https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/09/instructions-pour-les-contributions-detaillees-et-le-cv-commun-canadien--frqs.pdf)

B. Soutien financier du REPAR

[1] Tel que mesuré par exemple par la production d'une publication supplémentaire, l'apprentissage d'une nouvelle méthode de laboratoire nécessaire au projet de recherche en cours, la préparation d'un éventuel postdoctorat, etc.

- Le REPAR offre une bourse d'un montant maximal de 4 000 $ pour couvrir les frais encourus durant le stage : la nourriture (allocation de 120 $ par semaine), l'hébergement et le transport sont des dépenses admissibles.
- La personne étudiante est fortement encouragée à chercher un financement complémentaire à celui offert par le REPAR, notamment auprès d'autres organismes, de sa directrice ou de son directeur de recherche ou du laboratoire d'accueil, et à le mentionner dans son budget. Le réalisme du budget sera évalué dans le contexte de la faisabilité du projet.

C. Présentation de la demande

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR (soumission des demandes) en remplissant le formulaire du programme. Indiquer « N/A » dans la section « Description ».

La demande doit comprendre les éléments suivants :

1. Les « codemandeurs » qui sont la directrice ou le directeur de recherche ET la chercheuse ou le chercheur du milieu d'accueil (à ajouter comme personne membre invitée) ;
2. Le formulaire de demande au programme de stage national ou international disponible sur le site web du REPAR, sous Programme 3 — Formation de la relève, programme 3.6. Ce formulaire comprend une section qui présente le projet de recherche que la personne candidate réalisera durant son stage. Cette section doit inclure l'apport de ce stage dans ce projet, les objectifs, les activités prévues, un échéancier et une ventilation détaillée du budget (maximum 2 pages) ;
3. Une lettre de motivation de la personne candidate présentant la valeur ajoutée de ce stage pour sa carrière de future chercheuse en adaptation-réadaptation (maximum 1 page) ;
4. Une copie de tous les relevés de notes universitaires (y compris ceux du 1er cycle), numérisée en format PDF, incluant les échelles de notation (au verso du relevé) et, pour les étudiant(e)s internationaux(-ales), un document explicatif de l'échelle de notation. Une copie non certifiée des relevés est acceptable. Un tableau présentant la moyenne des notes par trimestre est à joindre également.
5. Un CV de la chercheuse ou du chercheur du milieu d'accueil (format style « NIH short-CV » ; maximum 3 pages, incluant une liste de publications pertinentes) qui doit être joint lors de la création de son profil de personne membre invitée (cf. point 1) ;
6. Une lettre d'appui combinée de la chercheuse ou du chercheur du milieu d'accueil et de la directrice ou du directeur de recherche de la personne candidate. Cette lettre doit :
   a) détailler l'encadrement proposé, les activités de la personne candidate, l'apport du milieu d'accueil pour la personne candidate (maximum 1 page)
   b) justifier le choix de la personne collaboratrice nationale ou internationale (potentiel de développement d'une collaboration à long terme avec le laboratoire d'accueil), l'impact sur la carrière de la personne candidate et sur les activités de recherche de la directrice ou du directeur de recherche, ainsi qu'une section sur les aptitudes de la personne candidate à réaliser les objectifs du stage (maximum 1 page).

Le CV de la personne candidate (format accepté par les organismes subventionnaires provinciaux ou fédéraux) incluant une liste de publications doit être mis à jour dans le profil de la personne candidate dans l'extranet du REPAR et ne doit pas être téléchargé avec la demande.

D. Critères d'évaluation

1. Faisabilité du stage proposé (lien entre les objectifs, les activités prévues et l'échéancier établi) ;
2. Pertinence pour la personne candidate, en lien avec son plan de carrière comme future chercheuse en adaptation-réadaptation et en fonction de l'avancement de ses travaux de recherche ;
3. Impact sur les activités de la directrice ou du directeur de recherche (potentiel de développement d'une nouvelle collaboration ; plus-value du stage pour la directrice ou le directeur et son laboratoire) ;

4. Qualité du dossier de recherche de la personne candidate (publications, conférences et présentations ; bourses, prix et distinctions ; dossier universitaire) ;
5. Qualité du dossier de la chercheuse ou du chercheur du milieu d'accueil (encadrement proposé ; publications, conférences et présentations).

E. Engagement de la personne récipiendaire

La personne récipiendaire devra s'assurer de mettre en évidence le soutien financier du REPAR dans les communications et les publications associées au projet de recherche réalisé pendant le stage.

Un rapport d'activités devra être soumis au plus tard un (1) mois après la fin du stage.

F. Date limite de soumission des demandes pour l'année 2023-2024

Les demandes doivent être soumises électroniquement sur l'extranet du REPAR (soumission en ligne), au plus tard le **8 décembre 2023 à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar@fmed.ulaval.ca).